

# Notre-Dame-des-Landes : mensonges sur l'impact environnemental du projet



**Le projet d'aéroport c'est la disparition de l'un des derniers bocages humides de l'Ouest de la France**

Et ce sera :

- la destruction d'une zone recouvrant la tête de deux bassins versants, véritable château d'eau du département, véritables réserves et nurseries pour de nombreuses espèces rares et protégées (faune et flore);
- la destruction de milliers d'individus appartenant à ces espèces et de leurs habitats.

## > Le constat est sans appel

Les études sur l'impact écologique du projet, commanditées par AGO et la DREAL, se caractérisent par un temps consacré aux inventaires naturalistes insuffisant et des périodes d'inventaires souvent inadaptées (campagnol amphibie, poissons, oiseaux migrateurs...). Il en est de même pour la géologie, support des écosystèmes, bien que l'étude à large échelle ait été jugée comme suffisante par les maîtres d'ouvrages. Elles se traduisent par un inventaire incomplet de la faune, de la flore et des habitats naturels.

Les compensations écologiques sont obscures et inapplicables, et, quand bien même elles seraient appliquées, elles seraient inefficaces.

Le transfert des espèces est limité à seulement quelques individus de quatre espèces protégées, dont trois à titre expérimental, quand le site du projet accueille plus d'une centaine d'espèces protégées !

Les avis émis les 9 et 10 avril 2013 par le Collège des experts scientifiques (créé à la demande du Premier ministre) et le comité permanent du Conseil national de la protection de la nature (instance du Ministère de l'environnement) confirment ces insuffisances et ces aberrations !

Pourtant les services de l'État, juge et partie dans ce dossier, ont qualifié l'étude d'impact d'exemplaire et souhaiteraient en faire un modèle pour les futurs projets. Mais devant l'ampleur de la catastrophe écologique annoncée et la mascarade de compensation proposée en contrepartie, des naturalistes se sont mobilisés et ont créé le collectif des Naturalistes en lutte. Pendant une année, ils ont procédé à une véritable contre-expertise afin d'évaluer le travail réalisé par les bureaux d'étude (et ce n'est pas fini !).





## Le bilan est accablant ! Quelques éléments de la contre-expertise menée par les Naturalistes en Lutte

- **Géologie** : du fait du niveau d'échelle choisi par les maîtres d'ouvrage, les données géologiques réelles sont noyées dans des considérations générales qui amènent dans les dossiers à proposer des graphes géologiquement et hydrologiquement sans intérêt et totalement imprécis pour la connaissance des conditions de biotope. Une simple lecture du sud de la carte géologique de Nort-sur-Erdre nous montre que ce secteur est sur une unité hydro-géo-morphologique remarquable où le facteur « eau » est omniprésent : 9 têtes de bassin versant, dont 7 sur le bassin versant de la Vilaine et 2 sur le bassin versant de la Loire.
- **Habitats** : des erreurs de détermination des végétations commises par les bureaux d'étude se traduisent par des manques importants tant en surface qu'en diversité d'habitats d'intérêt communautaire (protégés par une directive européenne) : 6 habitats d'intérêt communautaire recensés par les bureaux d'étude contre 10 par les Naturalistes en Lutte.
- **Végétaux** : 3 nouvelles espèces protégées au niveau national ou régional trouvées par les Naturalistes en Lutte ! Elles ne sont pas prises en compte dans l'étude d'impact des porteurs de projet. Sous-estimation de la population de Fluteau nageant qui a été observée dans deux mares supplémentaires !
- **Invertébrés** : seules 71 espèces d'invertébrés ont été inventoriées par les bureaux d'étude alors que les Naturalistes en Lutte en ont recensées déjà plus de 600, dont de nombreuses espèces rares et plus d'une dizaine qui était inconnues dans le département.
- **Poissons** : prospection des poissons en période d'assec ! Forcément zéro espèce inventoriée par les bureaux d'étude, alors que les Naturalistes en Lutte en ont déjà inventorié 5 espèces !
- **Amphibiens** : sur la zone d'emprise une nouvelle espèce de triton et 40 mares supplémentaires ont été observées par les Naturalistes en Lutte !
- **Oiseaux** : au moins 6000 couples d'oiseaux nicheurs recensés par les Naturalistes en lutte ; les oiseaux hivernant — dont certains protégés — ne sont pas pris en compte par les maîtres d'ouvrage ; 3 espèces d'intérêt patrimonial supplémentaires recensées par les Naturalistes en Lutte.
- **Reptiles** : le site du projet est la zone majeure en Loire-Atlantique pour un lézard des zones humides. Seulement une dizaine d'observations du Lézard vivipare par les bureaux d'étude contre 135 pour les Naturalistes en Lutte.
- **Mammifères** : absence d'études complémentaires pour la Crossope aquatique et la Loutre d'Europe. Des gîtes potentiels de Chauves-souris ont déjà été détruits sur le secteur alors qu'ils sont protégés par la loi.

## > La compensation c'est une illusion !

Ces milieux naturels devenus rares, issus de pratiques agricoles extensives séculaires ne peuvent évidemment pas être reconstitués ! Les zones humides préservées qui relient les sources de différentes rivières sont un élément de la géographie indispensable à plusieurs espèces rares, que rien ne peut compenser ! On ne peut pas reconstituer une nappe d'eau et les sources. Le sol pauvre des landes humides a une histoire millénaire. Les simples arbres creux des talus ont mis un siècle à se faire. Chaque espèce a ses particularités et a des relations uniques avec les autres espèces et avec le terrain.

Les maîtres d'ouvrage et leur bureau d'études ont créé une méthode de compensation sur mesure qui ne prend pas en compte la totalité des espèces protégées, trop nombreuses sur le site. Ils ont édicté des règles de compensation inédites, tentant ainsi de contourner des lois de protection de la nature qui, étant donné l'ampleur pharaonique du projet, ne peuvent pas être strictement appliquées à Notre-Dame-des-Landes.

Pour ne pas ignorer totalement la loi, les porteurs du projet ont estimé la « valeur » d'une partie de la diversité biologique de la ZAD en la réduisant à des points de destruction qui s'additionnent. La « valeur » des projets de compensation, estimée cette fois-ci sous forme de points de réparation, s'additionnerait également pour arriver au même total que les points de destruction. Bien entendu, cette estimation de la « valeur » de la biodiversité n'est pas réalisée par un organisme indépendant mais bien par le porteur de projet lui-même, qui a tout intérêt à la minimiser afin de réduire la facture des compensations !

Ceci est une manœuvre de manipulation ! Au vu de l'ampleur du projet, la compensation à l'identique est impossible. AGO et la DREAL souhaitent en contrepartie autoriser le remplacement d'un milieu ou d'une espèce détruite par la création ou la restauration d'un élément qui peut être totalement différent mais de « valeur » équivalente. C'est exactement comme si on prétendait compenser la destruction du château de Chambord par le nettoyage de Notre-Dame-de-Paris !

Il faut savoir en plus que les « compensations » en question sont théoriquement prévues mais rien ne prouve pour l'instant que leur mise en œuvre effective pourra être réalisée ou perdurer dans le temps : peu de maîtrise foncière, conventions avec les agriculteurs prévues mais pas encore signées, contrats de gestion de courte durée.

Retrouvez les Naturalistes en Lutte sur Internet :  
<http://naturalistesenlutte.overblog.com/>